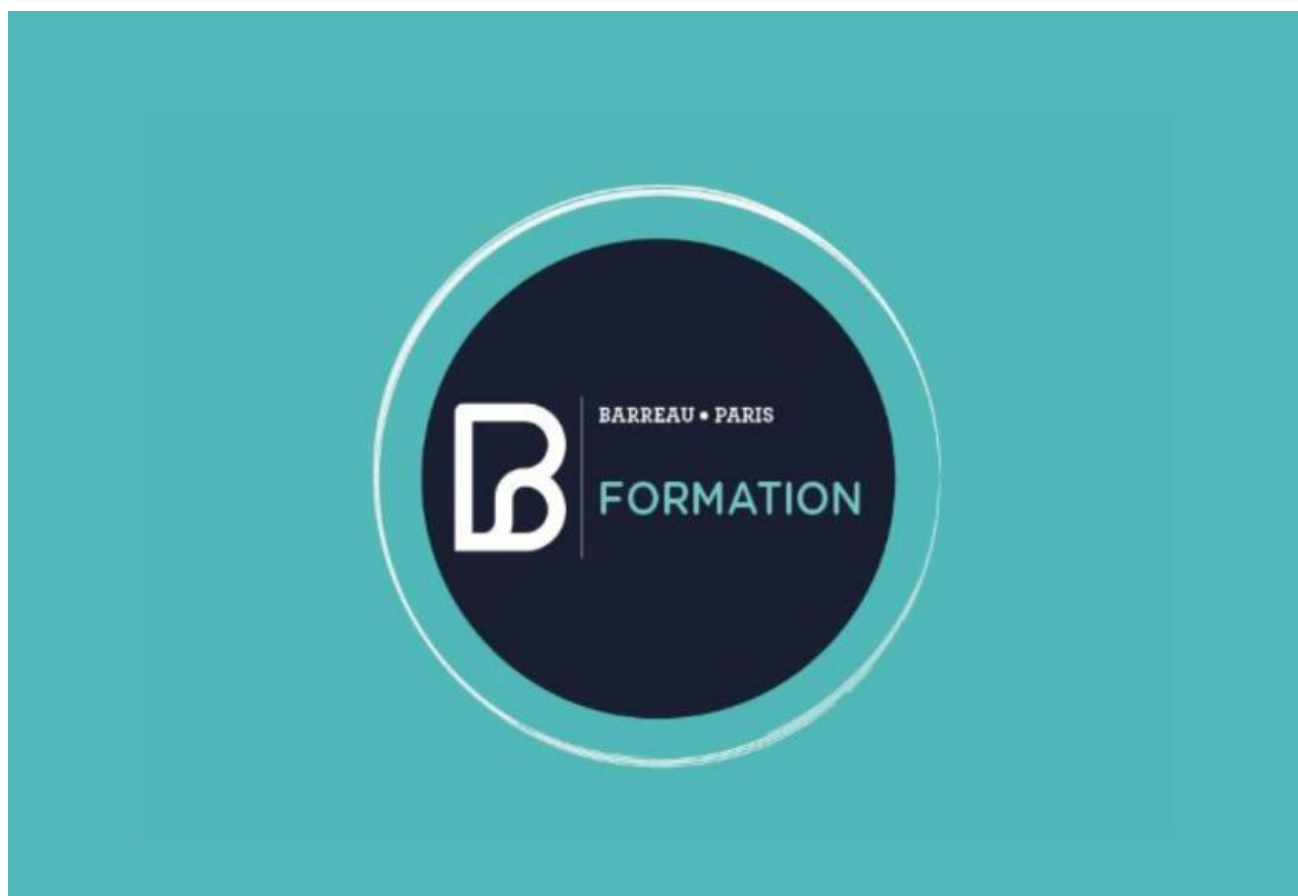


Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



FORMATION CONTINUE

COMMISSION OUVERTE INTERNATIONALE ITALIE

Responsable : Chiara Zanframundo, avocate aux Barreaux de Paris et de Brescia



CONFÉRENCE DE LA COMMISSION ITALIE
MAISON DU BARREAU - 2 RUE DE HARLAY - 75001 PARIS
SALLE GASTON MONNERVILLE

Mardi 16 juin de 14h00 à 18h00

France/Italie : conseiller les transfrontaliers

Famille – Fiscalité – Mobilité internationale

Pourquoi participer ?

Les situations de mobilité, de double résidence et de patrimoine partagé entre la France et l'Italie soulèvent des questions complexes qui croisent plusieurs branches du droit. Cette rencontre vise à donner aux praticiens des clés concrètes pour conseiller efficacement les clients transfrontaliers, en abordant de manière coordonnée trois matières qui se nourrissent mutuellement.

Programme

14h00 – 14h20 - Accueil et introduction

14h20 – 14h50 - Droit de la famille : régimes matrimoniaux, divorce, autorité parentale et obligation alimentaire

Intervenante : **Gaëlle Bonnet** - Avocate au barreau de Paris

14h50 – 15h20 - Fiscalité : résidence, convention France-Italie, régimes des impatriés et droits de succession

Intervenant : **Jacques Saint-Jalmes** - Avocat au barreau de Paris

15h20 – 15h45 - Pause-café

15h45 – 16h15 - Mobilité internationale : sécurité sociale, télétravail transfrontalier, contrats de travail

Intervenante : **Chiara Zanframundo** - Avocate aux barreaux de Paris et Brescia

16h15 – 17h30 - Cas pratique transversal et discussion avec la salle

17h30 – 18h00 - Questions/réponses et clôture

18h00 - Apéritif convivial

Avocat au barreau de Paris

[JE M'INSCRIS >](#)

Avocat d'un autre barreau / non-avocat

[JE M'INSCRIS >](#)

international@avocatparis.org - Tél : 01.80.27.15.24

Formation validée au titre de la formation continue obligatoire 2026

[Consulter toutes les formations >](#)



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)